

- terminé
- reconduit chaque année
- en cours
- non démarré

CHARTRE D'ENGAGEMENTS POUR LA TRANSITION

Engagements sur la période du mandat : 2020 – 2026

Nouvelle version de travail pour le Conseil Communautaire de décembre 2024

Saint-Louis Agglomération s'est engagée dans la démarche Territoire Engagé Transition Écologique à travers deux labels : climat-air-énergie et économie circulaire. Ce processus d'amélioration continue vise l'excellence de la politique de transition énergétique et écologique de notre collectivité. Cette démarche s'inscrit également dans le Plan Climat-Air-Energie Territorial adopté par le conseil communautaire le 15 décembre 2021.

La charte présentée fixe les engagements de Saint-Louis Agglomération, sur la période du mandat, en agissant dans ses domaines de compétences et sphère d'influence. Une première version de cette charte a été adoptée par délibération du 30 juin 2021, révisée en juin 2023 et en décembre 2024.



Les engagements de cette charte permettront de :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du territoire ;
- Réduire et maîtriser les consommations énergétiques de notre patrimoine ;
- Poursuivre le développement des énergies renouvelables ;
- Améliorer la qualité de l'air du territoire ;
- Développer les mobilités durables ;
- Adapter le territoire au changement climatique ;
- Mobiliser tous les acteurs dans la transition énergétique et écologique ;
- Développer les 7 piliers de l'économie circulaire sur le territoire ;
- Soutenir les projets d'écologie industrielle et territoriale des entreprises.

Axe 1 - Planification territoriale

Aménagement & Urbanisme

Objectif : se doter d'un cadre de référence détaillé et ambitieux sur les questions énergétiques et environnementales et le décliner dans toutes les opérations d'aménagements.

- Mettre en œuvre 2 procédures de ZAC de haute qualité environnementale et énergétique et vérifier leur mise en application ;
- Adopter une trame type de Cahier de Prescriptions Architecturales Urbanistiques Paysagères et Environnementales unique et formalisé ;
- S'assurer de l'expertise et de la qualification des prestataires qui accompagnent la collectivité sur l'approche environnementale de l'urbanisme.
- Accompagner les travaux de construction et de rénovation des pétitionnaires en termes de performance climat-air-énergie.

○ Organiser au moins une réunion d'échanges par an avec les communes membres sur les grands enjeux (SRADDET, rénovation énergétique, etc.) ;

○ Diffuser des documents de synthèse concernant ces enjeux.

Affirmation écologique du territoire

Objectif : adapter le territoire aux effets du dérèglement climatique

- Avoir un diagnostic cartographié des trames verte et bleue en lien avec les territoires voisins ;
- Réaliser une étude d'adaptation au changement climatique du territoire (identification des vulnérabilités).

Habitat

Objectif : mettre en œuvre le Programme Local de l'Habitat - période 2023-2028

- Rendre plus efficient le dispositif existant d'aides à la rénovation thermique des logements ;
- Intensifier la promotion sur les aides existantes;
- Accompagner les copropriétés pour lutter contre la précarité énergétique et démultiplier les rénovations thermiques;
- Mener une réflexion sur un programme d'intervention sur les copropriétés en difficulté.

Axe 2 - La performance énergétique du patrimoine de la collectivité et le développement des énergies renouvelables

Bâtiments et infrastructures

Objectif : réduire les consommations d'énergie et améliorer les performances énergétiques du patrimoine

- Engager des travaux d'optimisation énergétique dans les bâtiments soumis au décret tertiaire et au décret BACS ;
- Réaliser le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre sur le périmètre élargi (scope 3) ;
- Mettre en place une action par an portée par le réseau des référents énergie ;
- Supprimer les 2 chaudières fioul dans les crèches de la collectivité ;
- 100% de notre patrimoine d'éclairage public communautaire en équipement LED ;
- Suivre régulièrement l'impact des actions de sobriété énergétique ;
- 100% des bâtiments sportifs et pépinière de Schlierbach en équipement LED ;
- Engager les études en vue de la construction d'un bâtiment exemplaire hébergeant le Centre d'Initiation à la Nature et l'Environnement (concours de maîtrise d'œuvre).

Énergies renouvelables & de récupération

Objectif : augmenter la consommation et la production d'énergies renouvelables et de récupération.

- Électricité 100% d'origine renouvelable dans tous les contrats de fourniture ;
- Mise en œuvre du Plan Solaire ;
- Étude du potentiel de production photovoltaïque sur les toitures ;
- Installation d'une centrale de production photovoltaïque par an ;
- Engager des travaux d'optimisation et d'économies de fluides dans le process de la piscine couverte : filtration, récupération de chaleur sur eaux grises et déchloration ;
- Soutien et accompagnement des projets citoyens de production d'énergie renouvelable ;
- Promotion et soutien au développement des réseaux de chaleur bois dans les communes membres.

Axe 3 - Approvisionnement et gestion des ressources, réduction, collecte et valorisation des déchets

Eau & Assainissement

Objectif : définir et mettre en œuvre une stratégie de gestion intégrée des eaux pluviales et préserver la qualité et la quantité de la ressource en eau.

- Élaborer et mettre en œuvre un nouveau contrat de territoire Eau & Climat avec l'agence de l'eau (2025-2028) ;
- Aider à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie pour les habitants ;
- Accompagner les projets de voiries avec une gestion alternative des eaux pluviales ;
- Organiser des campagnes de sensibilisation sur les écogestes et le cycle de l'eau auprès des usagers ;
- Établir des contrats de solution sur les aires d'alimentation des captages dégradés pour assurer la qualité de l'eau ;
- Atteindre 85% de rendement du système d'alimentation en eau potable de l'ensemble du territoire.

Biodiversité & espaces verts

Objectif : Vers un Plan Nature à l'échelle de l'agglomération

- Mettre en œuvre un programme d'actions pour restaurer les fonctionnalités écologiques du territoire ;
- Aménager et promouvoir le Parc des Carrières et coordonner le partenariat ;
- Accompagner les communes dans leurs projets de protection de la biodiversité ;
- Organiser un évènement régulier et grand public sur la biodiversité ;
- Mettre en éco-pâturage certains de nos espaces verts ;
- Engager une gestion différenciée des espaces verts au sein des ZAC.

Réduction des déchets

Objectif : Réduire de 15 % la production de déchets par an par habitant

- Renforcer les équipements de valorisation des déchets sur le territoire : ouverture d'une nouvelle déchetterie et d'un espace ressourcerie ;
- Déployer la collecte des biodéchets sur l'ensemble du territoire ;
- Poursuivre le soutien à l'installation de composteurs collectifs/individuels ;
- Campagnes de sensibilisation à l'extension des consignes de tri ;
- Proposer des actions de prévention pour réduire le taux de production de déchets ménagers et assimilés par habitant (broyage déchets verts, ateliers zéro déchet etc.) ;
- Favoriser une seconde vie pour les objets (partenariat avec des ateliers, répertoire des sites de seconde main, liste des marchés aux puces, aide à l'achat de vélos d'occasion) ;
- Tester la collecte bimensuelle des OMR sur les communes volontaires.

Axe 4 - Les mobilités

Objectif : développer et promouvoir les mobilités durables au sein de la collectivité et sur le territoire

Stratégie multimodale

- Élaborer un Plan de Mobilité Simplifié à l'échelle du territoire sur la base des résultats de l'enquête EMC2 sur le Haut-Rhin au 2^{ème} semestre 2025
- Mettre en œuvre le schéma directeur à 2035 des liaisons cyclables intercommunales avec une définition des priorités ;
- Assurer les ressources financières grâce au versement mobilité ;
- Mise en œuvre d'un Plan de Déplacement Administration : optimisation de la flotte de véhicules, verdissement progressif de la flotte de véhicules, mutualisation des véhicules de service, incitations des agents à l'écomobilité.

Réseau de transports en commun

- Passer la totalité de la flotte des bus urbains au bio-carburant ;
- Participer au financement de la ligne de bus franco-allemande Lörrach-EuroAirport
- Renforcer le cadencement de la navette de bus gare de Saint-Louis vers l'aéroport
- Étude pour la mise en place d'une billettique interopérable sur le réseau Distribus en vue d'une intégration tarifaire avec l'offre TER Grand Est.

Plan Vélo

- Ouvrir une Vélostation multiservices à la gare de Saint-Louis ;
- Ouvrir un parking de 85 places au sein du parking-relais de la gare de Saint-Louis ;
- Déployer des stationnements vélos supplémentaires devant des équipements communautaires (ex : équipements de bain) ;
- Aider à l'achat de vélos classiques ou électriques pour les habitants.

Covoiturage & Stationnement

- Déployer et soutenir une application collective pour favoriser le covoiturage dans le Sud Alsace ;
- Construire ou aménager des nouveaux parkings de covoiturage ;
- Créer un groupe de travail agglomération et communes sur la gestion du stationnement.

Axe 5 - L'organisation interne de la collectivité

Objectif : travailler en équipe projet et de manière transversale pour mettre en œuvre la politique de transition énergétique et écologique au sein de la collectivité.

Formation

- Former un tiers des agents aux enjeux de la transition énergétique et écologique ;
- Organiser au moins une formation par an à destination des élus sur les enjeux de transition énergétique et écologique (économie circulaire, qualité de l'air et santé, etc.) ;
- Déployer les chartes éco-responsables (crèches, éco-manifestations, équipements sportifs, des agents, etc.).

Finances & Pilotage

- Mettre en œuvre l'analyse des dépenses selon la démarche de Budget Vert sur le compte d'administratif et lors de la préparation du Budget Prévisionnel ;
- Réunir le comité de pilotage du Label Territoire Engagé Transition Ecologique 2 fois par an et l'ouvrir aux partenaires et aux communes membres ;
- Faire le bilan annuel d'avancement de la mise en œuvre de la politique en comité de pilotage et en présenter une synthèse au Conseil Communautaire.

Commande publique responsable

- Former les agents à la commande publique responsable (clauses environnementales et sociales) ;
- Formaliser une politique d'achats durables et de commande publique responsable.
- Atteindre 90% de marchés publics passés avec au moins une clause et/ou un critère durable.

Numérique responsable

Objectif : Réduire l'empreinte environnementale du numérique

- Favoriser la sobriété et l'allongement de la durée de vie dès la phase d'achats des équipements informatiques ;
- Adopter une gestion responsable de nos équipements (postes de travail, impression, téléphonie, consommables...) et des données ;
- Tenir à jour l'inventaire des équipements numériques utilisés et les affecter en fonction des besoins ;
- Récupérer les équipements inutilisés pour les orienter vers des filières de valorisation, en favorisant le don ou le reconditionnement ;
- Mettre en place une politique de sensibilisation au numérique responsable et à la sécurité informatique à destination des élus, des agents et du grand public ;
- Mettre en place une démarche de territoire connecté et durable en lien avec l'ouverture et la valorisation des données (plateforme Open Data) ;
- Agir pour l'inclusion numérique.

Axe 6 - Coopération, sensibilisation et communication

Habitants — associations

- Organiser tous les ans au moins 10 actions de sensibilisation du public en lien avec la transition écologique ;
- Communiquer dans chaque numéro du magazine Mieux Ensemble sur les enjeux de la transition via la rubrique « mon agglo en vert » ;
- Réaliser au moins 1000 accompagnements par an et conseils à destination des habitants pour la rénovation de leurs logements ;
- Organisation de visites de sites remarquables ou de rénovations exemplaires ;
- Contrat Local de Santé : organiser des formations sur la qualité de l'air intérieur et réaliser des actions de sensibilisation à la qualité de l'air, son impact sur la santé et les bonnes pratiques à adopter (vélo, pédibus, suivi qualité de l'air intérieur).

Activités économiques

- Adopter une feuille de route stratégique de développement économique intégrant les enjeux de la transition énergétique ;
- Participer financièrement à l'état des lieux des projets de décarbonation de grands acteurs du Sud Alsace ;
- Accompagner les projets de transition énergétique des grands industriels en partenariat avec l'ADIRA ;
- Développer un tiers-lieu de formation pour renforcer les parcours de formation de proximité ;
- Soutenir la démarche d'écologie industrielle et territoriale de l'association ACTECO3F ;
- Accompagner le commerce local et la consommation locale dans la démarche « Label Commerçant d'Alsace » avec un volet développement durable.

Tourisme durable

- Développer et promouvoir des offres touristiques trinationales faisant la promotion de l'offre de transports en commun du territoire ;
- Faire du territoire une destination touristique pour le vélo ;
- Accompagner la montée en qualité de l'offre touristique par la sensibilisation, la formation et la labellisation Accueil Vélo des acteurs du tourisme ;
- Accompagner la labellisation Clé Verte des hébergeurs du territoire ;
- Développer et promouvoir une offre de tourisme vert ;
- Créer une Agence d'Attractivité Touristique pour développer et promouvoir les activités culturelles et de loisirs auprès de la population, des entreprises et de leurs salariés.

Agriculture – Forêts

- Expérimenter une micro-filière locale « du blé au pain » ;
- Étudier le potentiel d'une filière de transformation laitière avec les acteurs territoriaux ;
- Obtenir la labellisation de niveau 2 du Projet Alimentaire Territorial de l'agglomération ;
- Renouveler le marché de fournitures des repas, goûters et collation, eau en bouteille pour les 4 crèches incluant la loi EGALIM (20% bio) ;
- Suivre et valoriser les contrats de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) ;
- Pérenniser le dispositif "Les Pas Perdus" dans les vergers ;
- Accompagner le développement des filières valorisant les cultures à bas niveau d'impact ;
- Participer au comité de pilotage de l'ONF sur les enjeux de la forêt.

Coopération avec les communes

- Soutenir financièrement les communes membres dans la réalisation de leurs actions en lien avec la transition énergétique et écologique grâce aux fonds de concours ;
- Collecter et valoriser les Certificats d'Économie d'Énergie pour le compte des communes membres ;
- Mettre en place une plateforme d'échanges entre la collectivité et les collaborateurs des communes.

Coopération avec le monde de l'éducation et de la formation

- Sensibiliser, développer et accompagner les projets et les actions favorisant l'éducation à l'environnement et la transition écologique dans les accueils de loisirs du territoire à travers le réseau enfance porté par le service enfance-jeunesse de SLA ;
- Inscrire la démarche d'éducation à l'environnement dans une fiche action de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF ;
- Accompagner les établissements scolaires (écoles, collèges, lycées) dans leur démarche de développement durable ;
- Mettre en œuvre un réseau des accueils de loisirs Enfance-Jeunesse avec un volet de sensibilisation à la transition écologique ;
- Agir pour une coopération internationale avec Madagascar sur les volets ressource en eau et sensibilisation au tri des déchets ;
- Progresser vers l'éco labellisation Écolocrèche pour les 4 crèches (présentation du dossier en 2026).

Axe 7 – Déploiement d'une démarche d'économie circulaire

Objectif : élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions favorisant une économie circulaire sur le territoire.

- Formaliser la gouvernance : élu référent, agent référent, comité de pilotage élargi ;
- Construire un nouveau Plan Local de Prévention des Déchets 2024-2029 ambitieux, diffusé, coconstruit avec élus de la commission déchets ;
- Accompagner l'ouverture d'une zone ressourcerie, ateliers de sensibilisation multi-publics à l'espace pédagogique et formation des agents des déchetteries au sujet de la ressourcerie ;
- Construire des partenariats autour de la récupération et de la mutualisation de certains flux spécifiques ;
- Organiser la formation « la fresque de l'économie circulaire » pour les agents et élus ;
- Publier avec l'aide des communes membres une liste des acteurs de l'économie circulaire sur le territoire : réemploi type magasins de seconde main et marché aux puces, réparation des objets type Repair café et l'Atelier du Centre Socio-Culturel, etc ;
- Promouvoir les éco-événements : conditionner les subventions aux associations sur la base d'une liste d'actions éco-exemplaires à suivre, mettre en œuvre des éco-engagements sur les événements organisés par la collectivité ;
- Optimiser la gestion des déchets verts (sites, sensibilisation, soutien à des opérations de broyage mutualisée) et travail collaboratif avec les communes membres sur la gestion différenciée des espaces verts ;
- Réaliser systématiquement un diagnostic des matériaux récupérables et optimiser le réemploi des ressources de chantiers pour les travaux portés par la collectivité ;
- Organiser des visites de sites exemplaires en lien avec l'économie circulaire.